Essonne
LE DÉPARTEMENT

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
de l'Essonne

Objet :
Restauration scolaire des collégiens
Rentrée 2015/2016

Évry, le 23 juin 2015

Madame, Monsieur,

Pour préparer la rentrée scolaire 2015/2016, le partenariat entre le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne facilite vos démarches pour l'inscription de votre enfant à la restauration scolaire.

Afin de favoriser l'accès pour les collégiens à la restauration scolaire, le Conseil départemental propose une aide financière.

Ainsi, chaque famille de collégien qui déjeune 4 ou 5 jours par semaine peut obtenir une réduction du montant de sa participation à la restauration scolaire.

L' Assemblée départementale s'est réunie le 22 juin pour déterminer l'actualisation des tarifs et des aides applicables pour l'année scolaire 2015/2016. La nouvelle grille tarifaire sera disponible dans les prochains jours dans votre collège.

Vous devez cependant valider le montant de votre tarif. Pour cela, le coupon ci-dessous doit être retourné au secrétariat de votre collège.
Pour faciliter vos démarches, le Conseil départemental a mis en place un numéro vert 0800871461 (appel gratuit depuis un poste fixe en Essonne).

Toujours dans l'esprit de simplification de l'accès à l'information, nous vous invitons à télécharger le dossier d'aide à la restauration, uniquement si votre coupon comporte la mention «IND», sur **www.essonne.fr, rubrique «education-jeunesse/colleges/des-aides-specifiques-pour-les-familles/laide-a-la-restauration».**

Nous profitons de cet édito pour remercier tous ceux qui participent à la réussite de cette organisation.
Vous souhaitant un bel été.

Respectueusement,

François DUROVRAY
Président du Conseil départemental de l'Essonne

Christine MANSIET
Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne

Mise en page CD 91 - Juin 2015 xxxxxxx) Impression : imprimerie SIRI CAF de Paris

IMPORTANT, NE PAS JETER !

COUPON RESTAURATION SCOLAIRE 2015-2016

À remettre au collège de votre enfant pour bénéficier d'une réduction sur le prix de la cantine

NOM	
PRÉNOM	
DATE DE NAISSANCE	
VOTRE CHIFFRE *	

Cachet de l'établissement

* Ce chiffre correspond au tarif qui sera appliqué pour le prix d'un repas de votre enfant.

- Avec ce coupon, inutile de vous déplacer à la CAF -

Essonne
LE DÉPARTEMENT

Le coupon restauration scolaire

Mode d'emploi

À quoi sert le coupon restauration scolaire ?

Il vous permet d'obtenir une réduction sur le tarif de la restauration scolaire de votre enfant inscrit à la demi-pension, déjeunant au minimum 4 jours par semaine dans un collège essonnien public ou privé sous contrat d'association.
Cette aide est calculée sur la base des ressources et de la composition familiale communiquées par la CAF. Le chiffre indiqué sur ce coupon correspond à votre tranche de quotient familial. Il permettra de calculer le coût du repas de votre enfant.

À qui donner ce coupon ?

Vous devez retourner le coupon, dès réception, au secrétariat du collège où sera scolarisé votre enfant, même si vous l'avez déjà inscrit à la restauration scolaire.

Exemple :

COUPON RESTAURATION SCOLAIRE 2015-2016

NOM	MARTIN
PRÉNOM	SÉBASTIEN
DATE DE NAISSANCE	15/06/2003
VOTRE CHIFFRE *	3

* Ce chiffre correspond au tarif qui sera appliqué pour le prix d'un repas de votre enfant.

Mise en page : CD 91 - Juin 2015 – Impression : Imprimerie SIRI CAF de Paris

Tournez SVP >

Resto scolaire_mode demploi general.indd 1 26/06/2015 14:43

J'ai perdu mon coupon, que dois-je faire ?

Ne vous présentez pas à la CAF. Rendez-vous directement au secrétariat du collège où votre enfant sera scolarisé.

Ma situation financière et/ou familiale a changé au cours de l'année. Que dois-je faire ?

Si votre situation a changé de façon conséquente (veuvage, perte totale de revenus...), prenez contact avec le collège de votre enfant.

Les informations sur mon coupon (prénom, date de naissance de mon enfant...) sont erronées.

Le coupon reste valable. Présentez-le au secrétariat du collège, accompagné de votre livret de famille. Le collège appliquera le quotient familial indiqué sur le coupon, sans le recalculer.

J'ai reçu un coupon restauration scolaire pour mon enfant qui est au lycée ou en primaire, mais pas celui pour mon enfant collégien. Que dois-je faire ?

Présentez votre coupon restauration au secrétariat du collège de votre enfant collégien, accompagné du livret de famille.

Pour toute autre question, le collège est votre interloculeur privilégié.
Rendez-vous dans l'établissement de votre enfant,
MAIS NE VOUS PRÉSENTEZ PAS À LA CAF.

ATTENTION :
le coupon restauration scolaire est valable uniquement dans les collèges.

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Essonne

Conformément à la loi Informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la CAF Essonne - 91032 Évry cedex.

Essonne
LE DÉPARTEMENT

Le coupon restauration scolaire
Mode d'emploi

Votre coupon indique la mention «IND»

À quoi sert le coupon restauration scolaire ?

Il vous permet d'obtenir une réduction sur le tarif de la restauration scolaire de votre enfant inscrit à la demi-pension (déjeunant au minimum 4 jours par semaine dans un collège essonnien public ou privé*). Cette aide est calculée sur la base des ressources et de la composition familiale communiquées par la CAF.

*sous contrat d'association.

À qui donner ce coupon ?

Le coupon restauration scolaire portant la mention «IND» ne permet pas au collège de calculer directement le tarif applicable à votre situation. Vous devez dans ce cas remplir un formulaire d'aide à la restauration, que vous pouvez retirer auprès du secrétariat du collège. Ce dossier est également téléchargeable sur www.essonne.fr, rubrique "éducation-jeunesse/colleges/des-aides-specifiques-pour-les-familles/laide-a-la-restauration".

Exemple :

COUPON RESTAURATION SCOLAIRE 2015-2016

NOM	MARTIN
PRÉNOM	SÉBASTIEN
DATE DE NAISSANCE	15/06/2003
VOTRE CHIFFRE *	IND

* Ce chiffre correspond au tarif qui sera appliqué pour le prix d'un repas de votre enfant.

Comment est calculé le tarif d'un repas à la restauration scolaire ?

Votre tarif est établi en fonction de votre quotient familial. Celui-ci est calculé en divisant votre Revenu Fiscal de Référence indiqué sur votre avis d'imposition ou de non-imposition 2014 (sur les revenus de 2013) par le nombre de personnes déclarées au foyer fiscal (et non le nombre de part).

Tournez SVP >

Mise en page : CD 91 - Juin 2015 – Impression : Imprimerie SIRI CAF de Paris

restau scolaire_Mode demploi IND2015.indd 1 26/05/2015 14:42

J'ai perdu mon coupon, que dois-je faire ?

Ne vous présentez pas à la CAF.
Rendez-vous directement au secrétariat du collège où votre enfant sera scolarisé.

Je suis dans la tranche «IND» et je souhaite que mon tarif soit calculé.

Dans ce cas, vous devez retirer un dossier de demande d'aide à la restauration scolaire auprès du secrétariat du collège ou bien télécharger ce dossier sur www.essonne.fr, (rubrique "éducation-jeunesse/colleges/des-aides-specifiques-pour-les-familles/laide-a-la-restauration") et y joindre les pièces justificatives suivantes :

1 > l'avis d'imposition ou de non-imposition 2014 (sur les revenus 2013) justifiant votre résidence familiale en Essonne
2 > un justificatif de domicile en Essonne daté de moins de 3 mois en cas d'emménagement récent
3 > chaque page du ou des livret(s) de famille (ou les extraits d'actes de naissance), sur lesquels figurent tous les enfants à charge fiscale
4 > éventuellement, la dernière attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne indiquant la situation de votre famille retenue par ses services et datée de moins de 3 mois
5 > si votre situation a changé de façon conséquente (veuvage, perte totale de revenus...), contactez le collège.

À défaut de transmission de ce dossier dûment complété, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

Ma situation financière et/ou familiale a changé au cours de l'année. Que dois-je faire ?

Si votre situation a changé de façon conséquente (veuvage, perte totale de revenus...), prenez contact avec le collège.

Les informations sur mon coupon (prénom, date de naissance de mon enfant...) sont erronées.

Le coupon reste valable. Présentez-le au secrétariat du collège, accompagné de votre livret de famille.

J'ai reçu un coupon restauration scolaire pour mon enfant qui est au lycée ou en primaire, mais pas celui pour mon enfant collégien. Que dois-je faire ?

Présentez votre coupon restauration au secrétariat du collège de votre enfant, accompagné du livret de famille.

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Essonne

Pour toute autre question, le collège est votre interlocuteur privilégié.
Rendez-vous dans l'établissement de votre enfant,
MAIS NE VOUS PRÉSENTEZ PAS À LA CAF.

ATTENTION : le coupon restauration scolaire est valable uniquement dans les collèges.

Conformément à la loi Informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la CAF Essonne - 91032 Évry cedex.